



VILLE DE

**Sainte-Marie
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20260826-51_2026-DE
Date de télétransmission : 31/08/2026
Date de réception préfecture : 31/08/2026

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 26 Août 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 7 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 1 membre

POINT N° 51

RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT

Mme la Maire expose :

« L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président de l'Etablissement Public à Caractère Intercommunal (E.P.C.I.) doit adresser au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

La Maire communique ce rapport au Conseil Municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués de chaque commune membre de l'organe délibérant de l'E.P.C.I. peuvent être entendus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport d'activités de l'année 2025 de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Le Conseil Municipal prend acte.

La Secrétaire de séance,

Marianne MARAFIOTI

La Maire,

Noëllie HESTIN